

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 3 juin 2025 à 19h15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Patricia DESUMEUR, Hervé DOUCHET, Gérard GODIMUS, Cyril MAILY, Cédric LAMOUREUX, Olivier ROHAT, Guillaume LEBRET, Anne-Sophie CROQUET

Excusés : Corinne SANDRON (procuration Pierre BERTELOOT), Annie MARTIN (procuration Gérard GODIMUS), Anthony DELBART (procuration à Cyril MAILY)

Absents : Audrey MARTIN, Hugo SAGET, Sébastien JAKISA, Anthony DELBART, Jean-Paul VILLAIRE.

Ordre du jour

- Validation du compte rendu de la réunion du 1^{er} avril 2025
- désignation du secrétaire de séance
- Délibération sur la nouvelle répartition du capital social - SPL X-DEMAT
- Délibération pour le nombre de conseillers communautaires
- Décision modificative budgétaire - erreur matérielle investissement (opérations d'ordres)
- remboursement à M.BERTELOOT (dépenses fournitures matériaux Presbytère)
- opération argent de poche 2025
- Renouvellement du contrat CDD à échéance au 1^{er} juin 2025 - Suzy
- Avenant aux contrats CDD - accroissement temporaire

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2025

Le compte-rendu de la réunion du a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Olivier ROHAT est désigné secrétaire de séance.

Délibération sur la nouvelle répartition du capital social - SPL X-DEMAT

Présentation : Pierre BERTELOOT

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

La commune a adhéré à la société ainsi que les départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

Compte-tenu de l'évolution des adhésions, il convient d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat.

Tous les détails de la répartition sont fournis au conseil municipal qui décide d'approuver ce rapport de gestion et de donner acte à M. le maire de cette communication.

Délibération sur le nombre de conseillers communautaires

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire explique aux membres du conseil qu'en vue des élections municipales de 2026, la composition du conseil communautaire ainsi que le nombre de sièges attribué à chaque commune doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral pris au plus tard le 31 octobre de l'année précédant le scrutin.

Cette composition est fixée soit selon le droit commun, soit selon un accord local si les communes membres délibèrent en ce sens avant le 31 août 2025.

Le maire soumet au vote les différentes propositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour une composition selon l'accord n°4 (tableau ci-annexé) qui fixe le nombre de sièges de conseillers communautaires à 73 répartis comme suit :

- Laon : 29 sièges
- Athies-sous-Laon : 3 sièges
- Crépy : 2 sièges
- Bruyères-et-Montbérault : 2 sièges
- Aulnois-sous-Laon : 2 sièges
- Mons-en-Laonnois : 2 sièges
- Chambry : 2 sièges
- Un siège pour les 31 autres communes.

Décision modificative budgétaire - erreur matérielle investissement

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, suite à une erreur matérielle sur les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la modification du budget primitif, comme suit :

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
2804183 - R osf	USEDA - montée en débit		2817 €
280415323 - R osf	USEDA - Montée en débit	2817 €	
204182.20084 - Roif	Amortissement (interieur section) - 20084		2428 €
204182.20086 - Roif	Amortissement (interieur section) - 20086		2780 €
204182.20084 - Rosf	Amortissement (section en section) -20084	2428 €	
204182.20086 - Rosf	Amortissement (section en section) - 20086	2780 €	
Total		8025 €	8025 €

Opération argent de poche

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que le dispositif « argent de poche », est proposé depuis plusieurs années, pendant les mois de juillet et août, aux jeunes domiciliés à Cessières-Suzy et âgés de 16 à 18 ans.

Des travaux d'entretien courant leur sont confiés au sein de la commune.

En contrepartie, les jeunes perçoivent une rémunération de 20 € par demi-journée de 3 heures effectuées.

Un contrat de participation est signé entre la commune et le bénéficiaire qui sera encadré par un agent chargé de l'accompagner dans sa mission ou par des élus volontaires.

Le maire rappelle également la difficulté à accompagner ces jeunes, compte-tenu du manque de volontaires.

Les membres du conseil émettent, à l'unanimité, un avis favorable à la reconduction de cette opération.

Renouvellement du contrat CDD au 1^{er} juin 2025

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire expose au conseil que le contrat de Monsieur Philippe VILLAIRE, pour une durée annuelle de 10 à 20 heures, est arrivé à échéance au 31 mai 2025.

Monsieur Philippe VILLAIRE est employé comme adjoint technique territorial contractuel depuis le 1^{er} juillet 2013.

Le maire propose de reconduire ce contrat pour une durée d'un an.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Avenant aux contrats CDD - accroissement temporaire d'activité

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire, rappelle à l'assemblée la création par délibération n°2025-02 en date du 4 février 2025, de deux contrats CDD contractuels pour accroissement temporaire d'activités relevant de la catégorie C, soit un poste à 21 heures hebdomadaires et un poste à 4 heures hebdomadaires.

Le maire propose à l'assemblée, de prolonger les deux contrats CDD, comme suit :

- Poste à 21 heures : fin de contrat : 29 août pour deux mois
- Poste à 4 heures : fin de contrat : 4 juillet pour un mois

Les agents seront rémunérés sur l'échelle afférente au grade d'adjoint technique territorial.

Le tableau des emplois est modifié pour tenir compte de ces aménagements.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Pierre BERTELOOT



Olivier ROHAT

